



Mai 2017

FONCTIONNAIRES DE 2eme CATEGORIE ?

Le contexte...

En 2016, des grilles indiciaires de fonctionnaires postiers ont été revues jusqu'au 3.1 (CAPRO). La CGC a obtenu, de haute lutte, une retraite calculée sur l'indice 1015 pour les ES1 ayant 8 ans de grade. Quid pour les CA1 (3.2), CA2 (3.3) et au-dessus (groupe A et B) ? Rien du tout. L'écart entre classes 2 d'un côté et les classes 3 et groupe A se resserre de plus en plus.

La crise des vocations pour combler les postes d'encadrants et de DS est suffisamment significative pour souligner l'incohérence entre des rémunérations et des augmentations salariales qui sont loin d'être à la hauteur des responsabilités de plus en plus écrasantes qui leur sont confiées.

PPCR...

Derrière ce sigle barbare (**Protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations**) qui date de 2015 se cache une amélioration sensible des carrières des fonctionnaires de la Fonction Publique d'Etat, Hospitalière et Territoriale. Cette réforme présente deux aspects :

- Une intégration d'une partie de l'indemnitaire en indiciaire ce qui maintient le net payé mais permet de partir avec une retraite plus importante (jusqu'à 9 points d'indice réel pour les catégories A)
- Des grilles indiciaires revues à la hausse avec des indices terminaux beaucoup plus attractifs (exemple 1015 au lieu de 966 pour un Attaché d'administration : Equivalent de CS).

Le dossier PPCR étant particulièrement copieux ; nous n'avons pas la prétention de résumer cette réforme en quelques lignes.

Si vous souhaitez approfondir ce dossier, nous vous invitons à consulter le portail de la fonction publique : <http://www.fonction-publique.gouv.fr/ma-remu/ppcr-de-quoi-sagit-il>

Le point à La Poste...

Comme d'habitude, La Poste joue la montre et manifeste peu d'empressement à revaloriser ses fonctionnaires qu'elle considère comme une population en voie d'extinction. La maîtrise des charges et plus particulièrement de la masse salariale est devenue obsessionnelle chez nos dirigeants au point de mésestimer totalement l'impact de leur politique sur la motivation de ses cadres

Or, bon nombre de postes de DT, DS et N-1 sont encore tenus par des fonctionnaires qui ne ménagent pas leur peine pour tenir le Réseau à bout de bras ! Jusqu'à quand ????

Lors de la dernière négociation salariale, devant l'insistance de la CGC, la Poste a fini par s'engager « oralement » sur l'ouverture d'un chantier sur la transposition de PPCR à La Poste qui débutera à la fin de l'année. Rappelons qu'il n'y a rien d'automatique et que les fonctionnaires du Groupe La Poste disposent de statuts particuliers qu'il faudra modifier en conséquence.

Le groupe ORANGE qui comprend également une population importante de fonctionnaires a déjà bien avancé sur cette transposition, voici, à titre d'exemple, leur calendrier pour la catégorie A :

- De 2017 à 2019 avec la création d'un dernier échelon doté de l'Indice brut 1015 en 2020.

Il est plus que temps que la Poste ouvre ce chantier pour que ses fonctionnaires ne soient pas les oubliés de l'histoire en devenant des fonctionnaires de deuxième catégorie !

La CGC sera particulièrement présente sur ce dossier.

Rejoignez-nous pour être plus forts ensemble :

Christian FRABOULET

06.23.02.01.44

cgc.cfraboulet@gmail.com

Dominique BIGAUD

06.27.15.49.04

dominiquebigaud@yahoo.fr



Syndicat CGC Groupe LA POSTE - 90 rue La Fayette 75009 PARIS

01 48 24 77 32 / cgc.secretariat@orange-business.fr

Site internet : www.cgcgroupepostelaposte.org

Réseau social :

<http://www.facebook.com/pages/CGC-Groupe-La-Poste/131134580267737>

Préfon
La retraite et la prévoyance
de la fonction publique

3912 Service & appel
gratuits